MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION

Direction générale de la formation, de la promotion sociale, de l'enseignement à distance et des allocations et prêts d'études

Direction d'administration de l'enseignement de promotion sociale, de l'enseignement à distance et des allocations et prêts d'études

Service de l'enseignement de promotion sociale

1040 BRUXELLES, LE RUE DE LA SCIENCE, 43 **2 0** -02 - 3 02/238.86.11

MADAME LA PRESIDENTE DU POUVOIR ORGANISATEUR DU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE MENAGERE ET FAMILIALE DES F P S AV. DE LA RESISTANCE, 2 4300 WAREMME

Ref. . . . . . 6359033 / Dossier pédagogique 50660

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1
Section : FORMATION D'ANIMATEUR DE LIEUX D'ACCUEIL DE L'ENFANCE

Section Classement:

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

Code Référence :

987110S20F1

Etablissement :

CENT. FORM. PROF. MEN. ET FAM. FEM PREV SOCIALISTES AV. DE LA RESISTANCE, 2 4300 WAREMME

MADAME LA PRESIDENTE,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à la section mentionnée ci-dessous.

Dossier	Section / Unité	Code Réf.	Classement
50660 S 50660 U	FORMATION D'ANIMATEUR DE LIEUX D'ACCUEIL DE L'ENFANCE OBSERVATION PARTICIPATIVE DANS LES LIEUX D'ACCUEIL DE L'ENFANCE	987110S20F1 987111U21F1	ESS ESST
50660 U	STAGE : OBSERVATION PARTICIPATIVE DANS LES LIEUX D'ACCUEIL DE L'ENFANCE	987112U21F1	ESST
50660 U 50660 U 50660 U 50660 U 50660 U	DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT LEGISLATION ET INSTITUTIONS SOCIALES HYGIENE, PREMIERS SOINS ET EDUCATION A LA SANTE METHODOLOGIE DE L'ACCUEIL DE L'ENFANCE DEONTOLOGIE	987113U21F1 987114U21F1 987115U21F1 987116U21F1 987117U21F1	ESST ESST ESST ESST ESST
50660 Ŭ 50660 U	STAGE : ANIMATEUR DE LIEUX D'ACCUEIL DE L'ENFANCE EPREUVE INTEGREE: ANIMATEUR DE LIEUX D'ACCUEIL DE L'ENFANCE	987118U21F1 987110U22F1	ESST ESSQ

Veuillez agréer, MADAME LA PRESIDENTE, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration f.f.

G. Schmit.

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de Melle Schets (tél:02/238.86.54)

(2)

#### ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

<b>IXX</b> 1	IMENI	Stor

DOSSIER PEDAGOGIQUI

SECTION

Demande d'ouverture d'une section sur la base d'un dossier pédagogique / réseau n'ayan d'aucune approbation	Lencore f	ан Гобро
L La présente demande emane du :  R (1) Pouvoir organisateur FEMMES PREVOYANTES SOCIALISTES	(3)	

n° de matricule n° de téléphone	2 - AV. DE 4300 6.359.033 019/ 32.52.	LA RESISTANCI WAREMME	(2) (2) (2) (2)	NELLE MENAGERE et signature du chef d'établissemer représentant/du P O. subventionn  MODE Auro	ė (1)(
O (1) Commu O (1) Provinci	nauté française al et communal		O Ø	(1) Libre - confessionnel (1) - non confessionnel	

#### FORMATION D'ANIMATEUR DE LIEUX D'ACCUEIL DE L'ENFANCE

Code (4)

4 Finalités de la section : repris en annexe 1 n° de 1 page(s) (2) 5 Classement de la section O (1) enseignement secondaire inférieur O Catégorie de l'enseignement supérieur de type court (2) (1) enseignement secondaire supérieur O Catégorie de l'enseignement supérieur de type long (2)

9871105 20 F1

Titre délivré à l'issue de la section () CERTIFICAT DE QUALIFICATION (2) 7 Unités de formation constitutives de la section (ou à compléter en annexe si nécessaire) (2)

<u>Intitulės</u>	Classement de l'UF (5)	Code	<u>Unités</u> <u>déterminantes</u>	Date d'ouverture
U.F.Nº1:OBSERVATION PARTICIPATIVE	T DS	987111V21F1	geterminantes	prevae
DANS LES LIEUX D'ACCUEIL				
DE L'ENFANCE				
U.F.N°2:OBSERVATION PARTICIPATIVE STAGE	I DS	987112 VIA FA		1
				<del></del>
U.F.Nº3:DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT	I DS	987113 UZA FA	X	
U.F.Nº4:LEGISLATION ET INSTITUTIONS	LDS	987114 UZA FA		
SOCIALES				
U.F.N°5:HYGIENE, PREMIERS SOINS FY	I_DS	387115UZ1F1		
EDUCATION A LA SANTE				
U.F.Nº6:METHODOLOGIE DE L'ACCUEII DE L'ENFANCE	T_DS	987111121 FA	X	
U.F.Nº7:DEONTOLOGIE				
U.F.Nº8: STAGE ANIMATEUR	T DS	187117V21F1		
U.F.Nº8: STAGE ANIMATEUR	I_DS	387118 U21 F1	X	
J.F.Nº9: EPREUVE INTEGREE ANIMATEUR DE LIEUX D'ACCUEIL DE	: O DS	987110V22 F1		
L'ENFANCE	-			

<sup>(1)</sup> Bifler les mentions mutiles ou cocher

<sup>(2)</sup> A completer

<sup>(3)</sup> A compléter par le Secretzare permanent

<sup>(1)</sup> Reserve a l'administration

<sup>(5)</sup> Sous la forme d'un truslet (T.Q. DI/DS, TC 11 categorie)

Code de la section (4) 9871 10 520 F1

8 Modalités de capitalisation

repris en annexe nº 2 de 1 page(s) (2)

- Réservé au Service d'Inspection
  - a Observation(s) du (des) Inspecteur(s) concerne(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]

b. Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD (1)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière

**OBSERVATIONS** RENCONTREES

Date: \_\_\_\_\_\_1.6 FEV 1995

Signature .

J. Meunier Administrateur Pédagogique

<sup>(1)</sup> Biffer les mentions mutiles ou cocher

<sup>(2)</sup> A compléter (4) Réservé à l'administration

ANNEXE 1

#### Finalités de la section :

#### Finalités générales :

Conformément au décret du 16/04/1991 (art. 7) les principales finalités de l'enseignement de promotion sociale sont de :

- 1° Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
- 2° Répondre aux besoins et demandes de formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement, et, d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### Finalités spécifiques :

Cette section vise à former des animateurs de lieux d'accueil de l'enfance (garderie scolaires, activités para et périscolaires) qui

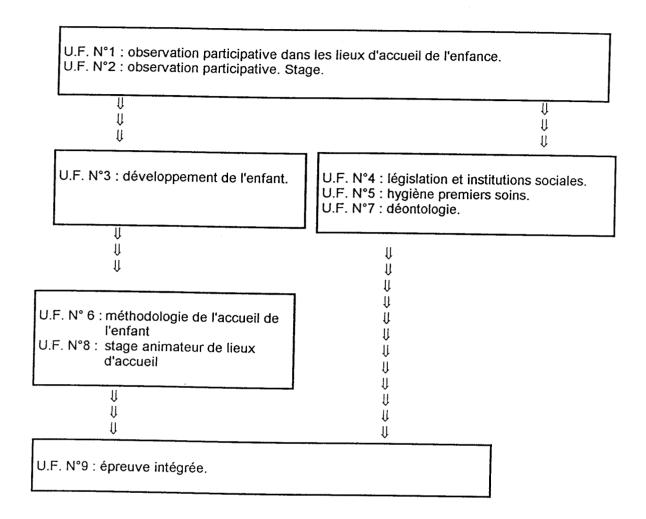
- ont le sens des responsabilités qui leur incombent dans la formation de la personnalité des jeunes enfants
- travaillent en fonction d'un projet socio-éducatif respectueux de l'enfant et de son lien à sa famille
- s'impliquent dans une équipe garante du projet socio-éducatif.
- défendent le respect des droits de l'homme et favorisent l'émergence de citoyens actifs, autonomes, critiques et responsables

Pour ce faire, l'étudiant aura acquis des connaissances, un savoir-faire et un savoir être relatifs :

- au développement physique, psychologique et socio-affectif de l'enfant
- aux structures institutionnelles et organisationnelles des établissements dans lesquels et avec lesquels il sera amené à travailler
- aux méthodes et techniques éducatives favorisant le développement physique, psychologique et socio-affectif de l'enfant, du respect de ses besoins et de ses capacités et ce tant dans l'approche individuelle, duale ou groupale.

#### **ANNEXE 2**

#### MODALITES DE CAPITALISATION:



FORMATION D'ANIMATEUR DE LIEUX D'ACCUEIL DE L'ENFANCE. SECTION CENTRE FORMATION PROFESSIONNELLE MENAGERE ET FAMILIALE. Avenue de la Résistance, 2 4300 WAREMME Mat. 6 359 033 Code:98 71 10 S 22 F1 dossier 50660 S

Le dossier présente des surcharges, laissant deux possibilités.

Modalités de capitalisation:

ne correspondent pas à ce qui est indiqué dans les unités au niveau des capacités préalables.

Après les UF 1 et UF 2 on indique une épreuve donnant accès aux UF suivantes, ce qui n'a aucun sens dans le mode de capitalisation, chaque UF doit faire l'objet d'une vérification des capacités terminales acquises.

Les intitulés des UF doivent être mieux différenciées voir annexes aux UF.

L'UF 9, c'est-à-dire l'épreuve intégrée n'y apparaît même pas.

Louise GOTOVITCH
09/01/95

Afordal

# ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME I

DOCUMENT 8 bis

#### DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DEFORMATION Nº 1

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique / réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation :

La présente demande émane du	
(1) Pouvoir organisateur : FEMI	MES PREVOYANTES SOCIALISTES (2)
O (1) Directeur (-trice) de l'Institut et se rapporte à l'établissement suivant	pour la Communauté française (2)
denomination CENTRE DE FORMA ET FAMILIALE  adresse complète 2-AV. DE LA RE  4300 WAREMME  n° de matricule 6.359.033  n° de téléphone 0.19/32.52.32	(2)
2 Transmis en date du	(3) par le réseau
<ul><li>(1) Communauté française</li><li>(1) Provincial et communal</li></ul>	O (1) Libre - confessionnel  ED (1) - non confessionnel
3 Intitulé de l'unité de formation	Code (4) 1871 11 V 21 F1
U.F. 1 OBSERVATION PART.	ICIPATIVE DANS LES LIEUX D'ACCUEIL DE
L'ENFANCE	
4 Finalités de l'unité de formation	repris en annexe I n° de . 1 page(s) (2)
5 Capacités préalables requises	
6 Classement de l'unité de formation & (1) enseignement secondaire tradegré degré : in (1) Catégorie de l'enseignement supplier de l'enseignement de l'ensei	repris en annexe 2 n° de 1 page(s) (2)  ansition (1) qualification (1)  fériour (1) supérieur (1) rieur de type court
categorie de l'enseignement supé	neur de type long
7. Recommandations particulières pour la con	Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)
8 Programme de (des) cours	Repris en annexe n° 4 de 1. page(s) (2)
9 Fixation des capacités terminales	Repris en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)
10 Chargé (s) de cours	Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

<sup>(1)</sup> Biffer les mentions mutiles ou cocher

<sup>(2)</sup> A completer

<sup>(3)</sup> A completer par le Secrétaire permanent

<sup>(4)</sup> Reserve a l'administration

11	Horaire	dc	l'unité	de	formation
----	---------	----	---------	----	-----------

Code de l'unité de formation : (4)

987111 V21 FA

Horaire minimum

1 Dénomination des cours (2)	classement	code (J (6)	nombre de
FORMATION A L'OBSERVATION	des cours (5) CT	F	périodes (7)
PARTICIPATIVE ET AUX	****	**************	10
FONCTIONS DU RAPPORT ECRIT	*****	************	* *******
ET DU STAGE			
( méthodologie spéciale )	********	****************	
Speciale )	*******	*************	*********
	*******	********	
2 Part d'autonomic	•• •• •	•••••	*******
		V	
	Total des périodes		. 10

12. Réservé au Service d'Inspection

a Observation(s) du (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]

Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD (1)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

OBSERVATIONS RENCONTREES

Date 1 6 FEV. 1995

Signature :

J. Meunier Administrateur Pédagogique

<sup>(1)</sup> Biffer les mentions mutiles ou cocher

<sup>(2)</sup> A completer (4) Reserve à l'administration (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

<sup>(6)</sup> Soit A, B, C, D, E, F, G, H, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V

<sup>(7) 1</sup> période = 50 minutes

**ANNEXE 1** 

UNITE DE FORMATION N°1 : OBSERVATION PARTICIPATIVE DANS LES LIEUX D'ACCUEIL DE L'ENFANCE

Finalités de l'unité de formation n°1

#### Finalité générales

Conformément au décret du 16/04/1991 (art. 7) les principales finalités de l'enseignement de promotion sociale sont de :

- 1° Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
- 2° Répondre aux besoins et demandes de formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement, et, d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### Finalités spécifiques :

Cette U.F. vise à rendre l'étudiant capable de décrire dans un rapport écrit et dans un rapport oral les interactions adultes-enfants et les tâches et comportements interactifs du personnel de l'institution observé.

**ANNEXE 2** 

UNITE DE FORMATION N°1 : OBSERVATION PARTICIPATIVE DANS LES LIEUX D'ACCUEIL DE L'ENFANCE

Capacités préalables requises.

<u>Capacités</u>

Comprendre à la lecture et à l'audition un texte en français du niveau de l'enseignement secondaire inférieur.

Titres pouvant en tenir lieu:

CESI ou titre équivalent ou supérieur.

**ANNEXE 3** 

UNITE DE FORMATION N°1: OBSERVATION PARTICIPATIVE DANS LES LIEUX D'ACCUEIL DE L'ENFANCE

Recommandations particulières par la constitution des groupes

Groupe de maximum 15 participants, constitué en veillant à l'hétérogénéité des expériences et des lieux de stage des participants (échange de savoir).

**ANNEXE 4** 

UNITE DE FORMATION N°1 : OBSERVATION PARTICIPATIVE DANS LES LIEUX D'ACCUEIL DE L'ENFANCE

Programme des cours :

Formation à l'observation participative.

L'étudiant sera capable de

- 1. décrire les différents lieux d'accueil existants en Communauté française
- 2. repérer les valeurs dont chacun est porteur et leur impact sur les projets socio-
- 3. observer les relations interpersonnelles dans les communications verbales et non verbales à partir de la notion de respect des besoins spécifiques des enfants
- 4. élaborer, utiliser et commenter une grille d'observation.

DOC.8 BIS U.F.N°1

### ANIMATEUR DE LIEUX D'ACCUEIL DE L'ENFANCE

ANNEXE 5

<u>UNITE DE FORMATION N°1</u>: <u>OBSERVATION PARTICIPATIVE DANS LES LIEUX D'ACCUEIL DE L'ENFANCE</u>

Fixation des capacités terminales

Au terme de la formation, pour réussir, l'étudiant devra prouver par rapport écrit et oral qu'il a pris conscience des interactions adultes enfants et en montrer les effets à partir de la notion de respect des besoins spécifiques de l'enfant.

Il sera tenu compte notamment des capacités d'observation critique des relations :

- adultes/enfants
- enfants/enfants
- étudiant/enfants
- étudiant/équipe.

**ANNEXE 6** 

UNITE DE FORMATION N°1 : OBSERVATION PARTICIPATIVE DANS LES LIEUX D'ACCUEIL DE L'ENFANCE

Profil du (des) chargé(s) de cours :

Soit enseignant soit expert ayant une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine de l'accueil de l'enfant.

FORMATION D'ANIMATEUR DE LIEUX D'ACCUEIL DE L'ENFANCE. UF2
OBSERVATION PARTICIPATIVE DANS LES LIEUX D'ACCUEIL DE L'ENFANCE.
CENTRE FORMATION PROFESSIONNELLE MENAGERE ET FAMILIALE.:
Avenue de la Résistance, 2
4300 WAREMME
Mat. 6 359 033
Code:98 71 12 \$21 F1
dossier 50660 U1

**INTITULE:** à modifier il est le même que celui de l'UF1. On peut ajouter stage. Deux unités ne peuvent avoir strictement le même intitulé.

Annexe 1: Finalités spécifiques :

première phrase: faire une observation critique des relations interpersonnelles l'étudiant doit-il observer les autres ou doit-il s'observer lui-même, ce n'est pas clair, la deuxième phrase parle d'évaluer ses capacités.

Annexe 4 Programma pour le personnel chargé de l'encadrement: préciser à quelle UF ce stage est lié.

"La fixation des capacités terminales conduit à préciser le seuil de réussite de l'unité formation. Cette fixation doit permettre de répondre aux questions suivantes:

Annexe 6: Profil du chargé de l'encadrement La présentation est ambiguë l'enseignant tout court, seul l'expert doit être défini.

> Loffise GOTOVITCH 09/01/95

FORMATION D'ANIMATEUR DE LIEUX D'ACCUEIL DE L'ENFANCE. UF1
OBSERVATION PARTICIPATIVE DANS LES LIEUX D'ACCUEIL DE L'ENFANCE.
CENTRE FORMATION PROFESSIONNELLE MENAGERE ET FAMILIALE.
Avenue de la Résistance, 2
4300 WAREMME
Mat. 6 359 033
Code:98 71 11 \$ 21 F1
dossier 50660 U1

Annexe 5: Fixation des capacités terminales: Quel sera le niveau minimale de maîtrise à atteindre pour réussir? En fonction de la circulaire 285/94 qui le précise au point 1.3. :

"La fixation des capacités terminales conduit à préciser le seuil de réussite de l'unité formation. Cette fixation doit permettre de répondre aux questions suivantes:

- \* Que va-t-on évaluer afin de s'assurer que les compétences minimales que couvrent les finalités sont rencontrées ?;
- \* Quelle action ou quel comportement observable prouvera que l'objectif est atteint?:
- Quels critères serviront à déterminer si le degré de maîtrise est suffisant ? Autant que faire se peut, le degré de maîtrise est précisé . S'il échet. des finalités particulières peuvent se limiter à la référence à des exigences administratives ou réglementaires. Exemple:

Pour atteindre le niveau de réussite, l'étudiant doit prouver qu'il a pris conscience de toutes les capacitées énumérée...

#### Annexe 6:

La présentation est ambiguë l'enseignant tout court, seul l'expert doit être défini.

Lowise GOTOVITCH 09/01/95

FORMATION D'ANIMATEUR DE LIEUX D'ACCUEIL DE L'ENFANCE. UF3 DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT. CENTRE FORMATION PROFESSIONNELLE MENAGERE ET FAMILIALE.: Avenue de la Résistance, 2 4300 WAREMME Mat. 6 359 033 Code:98 71 13 U 21 F1 dossier 50660 U1

Annexe 2: Capacités préalables requises:

ne prévoit que la réussite de l'UF1 alors que le mode de capitalisation semblait prévoir la réussite de UF1 et UF2.

#### Annexe 5: Fixations des capacités terminales:

En fonction de la circulaire 285/94 qui le précise au point 1.3. : "La fixation des capacités terminales conduit à préciser le seuil de réussite de l'unité formation. Cette fixation doit permettre de répondre aux questions suivantes:

- \* Que va-t-on évaluer afin de s'assurer que les compétences minimales que couvrent les finalités sont rencontrées ?;
- \* Quelle action ou quel comportement observable prouvera que l'objectif est atteint?:
- Quels critères serviront à déterminer si le degré de maîtrise est suffisant? Autant que faire se peut, le degré de maîtrise est précisé. S'il échet, des finalités particulières peuvent se limiter à la référence à des exigences administratives ou réglementaires.

La formule utilisée dans l'UF 2 peut être reprise bien qu'ici il s'agit plus

Pour atteindre le niveau de réussite, l'étudiant doit prouver qu'il a pris conscience de toutes les capacités énumérée...

> Louise GOTOVITCH 09/01/95

# ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME I

# 

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITEDEFORMATION 2

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique / réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation

La présente demande émane du .  (1) Pouvoir organisateur FEMP	ES PREVOYANTES SOCIALISTES (2)
	our la Communauté française (2)
4300 WARFMM	od du representant du P.O. subventionne (1)(2)
n° de matricule 6.359.033 n° de téléphone 019/32.52.32	(2) / Noauro.
2 Transmis en date du :	(3) par le réseau :
<ul><li>(1) Communauté française</li><li>(1) Provincial et communal</li></ul>	O (1) Libre - confessionnel O (1) - non confessionnel
3 Intitulé de la formation	Code (4) 987112 V21 F1
U.F2 OBSERVATION PARTICIPATIVE STAGE	¥%XX%XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
4 Finalités de l'unité de formation	repris en annexe 1 n° de1 page(s) (2)
5 Capacités préalables requises	repris en annexe 2 n° de 1. page(s) (2)
J. •	sition (1) XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
O (1) Catégorie de l'enseignement supérieu	or de type court (2)
O (1) Catégorie de l'enseignement supérieu	r de type long (2)
7. Programme du stage / ЖХХХХХХХХХХХХХХХХХХХХХХХХХХХХХХХХХХХ	(Σ) (Σ) (Σ) (Σ) (Σ) (Σ) (Σ) (Σ) (Σ) (Σ) (Σ)
7 2 pour le personnel chargé de l'encadrement	Repris en annexe n° 4 de 1 page(s) (2)
3. Fixation des capacités terminales	Repris en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)
Chargé (s) de cours	Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

7.

<sup>(1)</sup> Biffer les mentions mutiles ou cocher

<sup>(2)</sup> A completer (3) A completer par le Secrétaire permanent (4) Réservé à l'adnunistration

10	Н	oraire	dc	l'unité	de	formation
----	---	--------	----	---------	----	-----------

Code de l'unité de formation (4)

10 | Etudiant

10 periodes

(5)

10.2 Encadrement

L'ENFANCE

Dénomination des cours (2)

**OBSERVATION PARTICIPATIVE** 

DANS LES LIEUX D'ACCUEIL DE

classement des cours (6)

code U (7)

nombre de périodes par eleve /par groupe

CT

GROUPE D'ELEVES

Total des périodes

...10......

11. Réservé au Service d'Inspection

a Observation(s) du (des) Inspecteur(s) concerné(s) relatives au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]

Decision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD (1)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière

OBSERVATIONS RENCONTREES

Date

Signature

J. Meunier Administrateur Pédagogique

<sup>(1)</sup> Biffer les mentions mutiles ou cocher

<sup>(2)</sup> A completer

<sup>(4)</sup> Réservé à l'administration

<sup>(5)</sup> I période 50 minutes

<sup>(6)</sup> Soit CG CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

<sup>(7)</sup> Soit A. B. C. D. L. F. G. H. L.J. K. L., M. N. O. P. Q. R. S. L. V.

<sup>(8)</sup> Le total de ces periodes sera prélevé sur la distation de periodes

**ANNEXE 1** 

UNITE DE FORMATION N° 2 : OBSERVATION PARTICIPATIVE. STAGE.

#### Finalités

#### Finalités générales

Conformément au décret du 16/04/1991 (art. 7) les principales finalités de l'enseignement de promotion sociale sont de :

- 1° Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
- 2° Répondre aux besoins et demandes de formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement, et, d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturelles.

#### Finalités spécifiques :

L'U.F. vise à rendre l'étudiant capable : de faire une observation critique des relations interpersonnelles au sein du lieu d'accueil

**ANNEXE 2** 

UNITE DE FORMATION N° 2 : OBSERVATION PARTICIPATIVE. STAGE.

Capacités préalables :

Pour être admis comme élève régulier, l'étudiant doit être inscrit à l'U.F. N° 1 : "Observation participative des lieux d'accueil de l'enfance".

**ANNEXE 3** 

UNITE DE FORMATION N° 2 : OBSERVATION PARTICIPATIVE. STAGE.

Programme de stage:

#### Pour les étudiants

Par la mise en situation pratique au travers d'activités quotidiennes d'encadrement des enfants et ce compte tenu des spécificités des lieux d'accueil l'étudiant sera capable de :

- 1. prendre contact et être confronté aux réalités d'un public et d'une institution d'accueil.
- 2. dégager des éléments pertinents d'observation critique.

**ANNEXE 4** 

UNITE DE FORMATION N° 2 : OBSERVATION PARTICIPATIVE. STAGE.

Programme de stage:

#### • Pour le personnel chargé de l'encadrement

Les tâches liées à l'encadrement sont les suivantes :

- gérer le suivi des stages et les contacts avec les institutions d'accueil
- construire avec le stagiaire les outils de son auto-évaluation
- aider le stagiaire à se situer dans l'environnement professionnel par rapport aux contenus et matières de l'U.F. 1 "Observation participative dans les lieux d'accueil de l'enfance" à laquelle ce stage est lié.

**ANNEXE** 5

UNITE DE FORMATION N° 2: observation participative dans les lieux d'accueil de l'enfance

Fixation des capacités terminales

Pour réussir l'étudiant prouvera qu'il a pris conscience des interactions personnelles en relation avec le projet éducatif de l'institution d'accueil.

**ANNEXE 6** 

UNITE DE FORMATION N° 2 : OBSERVATION PARTICIPATIVE. STAGE.

Profil du chargé d'encadrement

Soit enseignant soit expert avec une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans les lieux d'accueil de l'enfant (psychologue, assistant social, éducateur niveau 1).

## ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME I

DECUMENT RUS

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION 3

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique / reseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation

<ul> <li>La présente demande emane du</li></ul>	S PREVOYANTE	S SOCIALISTES	
O (1) Directeur (-trice) de l'Institut po et se rapporte à l'établissement suivant :			(2)
dénomination ET FAMILIALE  adresse complète 2 - AV. DE LA 1  4300 WAREMMI  n° de matricule 6.359.033  n° de téléphone 019/32.52.32	ON PROFESSION (2) RESISTANCE (2) (2)		TOTAL CE
2 Transmis en date du	(3) par le résea	u	
<ul> <li>(1) Communauté française</li> <li>(1) Provincial et communal</li> </ul>		O (1) Libre - confessionnel	el
3 Intitule de l'unité de formation	Code (4)	9871 13 UZA FA	
U.F.3 : DEVELOPPEMENT DE	E L'ENFANT		<u>_</u>
		(2)	
Finalités de l'unité de formation	repris en ann	exe I n° de 👍 page(s) (2)	
Capacités préalables requises		exe 2 n° de 1 page(s) (2)	
	sition (1)  XXX (1)  our de type court  ur de type long	XHXINXXXX (1) supérieur (1)	(2) (2)
Recommandations particulières pour la consti	tution des groupes	s ou le regroupement exe n° 3 de 11 page(s) (2)	. (2)
Programme de (des) cours	Repris en anne	exe n° 4 de 1 page(s) (2)	
Fixation des capacités terminales	Repris en anne	·	
Charge (s) de cours	Repris en anne:	se n° 6 de 1 page(s) (2)	

6

7

10

<sup>(1)</sup> Biffer les mentions mutiles ou cocher

<sup>(2)</sup> A completer (3) A completer par le Secrétaire permanent (3) Reserve à l'administration

11 Horaire de l'unité de formation :

Code de l'unité de formation : (4) 987113 V21 F1

Horaire minimum

1 Dénomination des cours (2)	classement	code U (6)	nombre de
ASPECTS PSYCHOLOGIQUES ET	 des cours (5) CG	<u>a</u> r	périodes (7) . 1.10
PHYSIOLOGIQUES DU DEVELOPPEMENT	 	• • • • • • • • • • • • • • • • • • •	. 7. 7.0
APPROCHE SOCIO-CULTURELLE	 CG	··· <b>/</b>	60
SOCIALISATION DE L'ENFANT	 CG	T. A.	50
2 Part d'autonomie			<b>Z</b>
	Total des périodes		220

12. Réservé au Service d'Inspection

a Observation(s) du (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]

Jotovilce 13 -02- 1995

b Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD (1)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

OBSERVATIONS RENCONTREES

Date 15 FEV. 1995

Signature :

J. Meunier Administrateur Pédagogique

<sup>(1)</sup> Biffer les mentions inutiles ou cocher

<sup>(2)</sup> A compléter

<sup>(4)</sup> Réservé à l'administration

<sup>(4)</sup> RESERVE # 1 JOHNSON (1997)

<sup>(7) 1</sup> période = Sú minutes

# ANIMATEUR DE LIEUX D'ACCUEIL OCCASIONNEL DE L'ENFANCE ANNEXE 1

UNITE DE FORMATION N° 3 : DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT

Finalités

#### Finalités générales

Conformément au décret du 16/04/1991 (art. 7) les principales finalités de l'enseignement de promotion sociale sont de :

- 1° Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
- 2° Répondre aux besoins et demandes de formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement, et, d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### Finalités spécifiques :

L'U.F. vise à rendre l'étudiant capable de :

- reconnaître et respecter les rythmes de l'enfant en fonction de ses stades de développement (psychique, affectif, physiologique,...) et de son environnement socio-culturel et familial.
- faciliter le développement et l'intégration de l'enfant qui lui sera confié.

**ANNEXE 2** 

UNITE DE FORMATION N°3 : DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT.

Capacités préalables requises :

Capacités:

L'étudiant doit être capable de décrire dans un rapport écrit et oral les interactions adultes - enfants et d'en montrer les effets.

Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'U.F. N° 1 : "Observation participative dans les lieux d'accueil de l'enfance".

et de l'U.F. N°2: "Observation participative. Stage".

**ANNEXE 3** 

UNITE DE FORMATION N° 3 : DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT.

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT.

Groupe de maximum 15 participants afin de promouvoir et de garantir la dynamique participative.

**ANNEXE 4** 

UNITE DE FORMATION N° 3 : DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT.

#### Programme des cours :

# Aspect psychologique et physiologique du développement de l'enfant ;

L'étudiant sera capable de reconnaître les différents stades du développement de l'enfant (de 0 à 12 ans) dans leurs aspects psychologiques, physiologiques et

### Socialisation de l'enfant :

### L'étudiant sera capable de :

- reconnaître les différents stades du développement de la socialisation (de 0 à 12
- reconnaître et respecter les rythmes de l'enfant en fonction de ces stades de
- comprendre la complexité de la communication verbale et non-verbale
- expliciter les différentes théories de la communication tant linéaire que systémique et l'étudiant saura les appliquer à des cas concrets (comment communiquer et écouter efficacement).

### Approche socio-culturelle :

### L'étudiant sera capable de :

- repérer et d'analyser l'influence des modèles socioculturels sur le développement général de l'enfant.

ANNEXE 5

UNITE DE FORMATION N° 3: DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT.

### Fixation des capacités terminales

Au terme de la formation, pour réussir l'étudiant prouvera par l'évaluation formative qu'il a pris conscience de la capacité à reconnaître et de respecter dans l'organisation des activités :

- les rythmes de vie et de développement de l'enfant (physiologique, psychologique, affectif)
- l'influence de l'environnement socio-économico-culturel et familial de l'enfant de façon à faciliter la croissance et le développement de l'enfant qui lui sera confié.

**ANNEXE 6** 

UNITE DE FORMATION N° 3: DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT.

Profil du (des) chargé(s) de cours :

Enseignant.

# ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME I

Annexe 1.1.

DOCUMENT 8 bis

#### **LYOSSIER PEDAGOGIQUE**

UNITE DE FORMATION 4

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique / réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation.

1 La présente demande émane du	S PREVOVANTES	SOCIAL ISMUS	
O (1) Directeur (-trice) de l'Institut pe			(2)
et se rapporte à l'établissement suivant  CENTRE DE FORMATIO  dénomination adresse complète 2 - AV. DE LA RI  4300 WAREMME  n° de matricule 6.359.033  n° de téléphone 0.19/32.52.32	ON PROFESSIONS (2) D ESISTANCE OC (2)		sement de la C.F ntionné · (1) (2)
2 Transmis en date du	(3) par le réseau		
O (1) Communauté française O (1) Provincial et communal		O (1) Libre - confessionnel (1) - non confession	nel
3 Intitulé de l'unite de formation	Code (4)	9871 14 Uzn Fa	
U.F.4 LEGISLATION ET IN			2)
4 Finalités de l'unité de formation :	repris en anne	xe I n° de 1 page(s) (2)	
5. Capacités préalables requises :	repris en anne:	xe 2 n° de 1 page(s) (2)	
6 Classement de l'unité de formation  (1) enseignement secondaire : tran degré . hxx  O (1) Catégorie de l'enseignement supérie  O (1) Catégorie de l'enseignement supérie	<b>XXX</b> (1)	इंड्रेस्ट्रे	(2) (2)
Recommandations particulières pour la consti	tution des groupes ( Repris en annex		(2)
Programme de (des) cours	Repris en annex	e n° 4 de <b>1</b> page(s) (2)	
Fixation des capacités terminales	Repris en annex	e n° 5 de	
Chargé (s) de cours	Repris en annexe	e n° 6 de <b>1</b> page(s) (2)	

7

8

10

<sup>(1)</sup> Bitler les mentions mutiles ou cocher

<sup>(2)</sup> A completer

<sup>(2)</sup> A completer par le Secrétaire permanent (4) Reserve a l'administration

11	Horaire	de	l'unité	de	formation
----	---------	----	---------	----	-----------

Code de l'unité de formation : (4)	1871 14 VE1 F1
	1-111111

	•		•
110	oraire	min	imum

1. Dénomination des cours (2)	classement	code U (6)	
LEGISLATION ET INSTITUTIONS SOCIALES	des cours (5)	B	nombre de periodes (7) 18
	********		***
RESPONSABILITES DE L'ANIMATEUR	CT	<b>B</b>	6
	********		
	*******	************	
2 Part d'autonomie		****	****
		V	/
	Total des périodes		24

12. Réservé au Service d'Inspection

a Observation(s) du (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]

b. Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD (1)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

OBSERVATIONS RENCONTREES

Date 16 FEV. 1995

Signature:

J. Meunier Administrateur Pédagogique

<sup>(1)</sup> Biffer les mentions mutiles ou cocher

<sup>(2)</sup> A compléter

<sup>(4)</sup> Réservé à l'administration

<sup>(5)</sup> Soit CG, CS, CT, CTPP, PP on CPPM

<sup>(6)</sup> Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V

<sup>(7)</sup> I période = 50 minutes

**ANNEXE 1** 

UNITE DE FORMATION Nº 4: LEGISLATION ET INSTITUTIONS SOCIALES

<u>Finalités</u>

#### Finalités générales

Conformément au décret du 16/04/1991 (art. 7) les principales finalités de l'enseignement de promotion sociale sont de :

- 1° Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
- 2° Répondre aux besoins et demandes de formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement, et, d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### Finalités spécifiques :

L'U.F. vise à rendre l'étudiant capable - de situer dans l'environnement législatif et réglementaire son institution, son statut et ses responsabilités de travailleur.

- de situer les lieux d'accueil occasionnel de l'enfance par rapport aux organisations sociales.

**ANNEXE 2** 

UNITE DE FORMATION N° 4: LEGISLATION ET INSTITUTIONS SOCIALES.

### Capacités préalables requises :

L'étudiant doit être capable de décrire dans un rapport écrit et oral les interactions adultes - enfants et d'en montrer les effets.

#### Titres pouvant en tenir lieu:

Attestation de réussite de l'U.F. "Observation participative dans les lieux d'accueil de l'enfant" et de l'U.F. N°2 "Observation participative. Stage".

Certificat de qualification ou d'études de la 6è année de l'enseignement secondaire de l'orientation puériculture, éducateur ou assimilé.

**ANNEXE 3** 

UNITE DE FORMATION N° 4 : LEGISLATION ET INSTITUTIONS SOCIALES.

Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement :

Groupe de maximum 15 personnes afin de favoriser les méthodologies actives et l'échange de savoir.

**ANNEXE 4** 

UNITE DE FORMATION Nº 4 : LEGISLATION ET INSTITUTIONS SOCIALES.

### Programme des cours :

<u>Législation et institutions sociales.</u>

### L'étudiant sera capable de :

- décrire en terme d'objectifs et de public les institutions sociales partenaires potentielles de l'accueil de l'enfance dont : la Sécurité Sociale, les Allocations Familiales, l'ONE, les CPAS, le SAJ, les crèches, le Centre de Santé Mentale, les PMS, l'Education Permanente.

Pour chacune de ces organisations nous analyserons :

- 1. dénomination
- 2. objectifs et projets
- 3. organigramme
- 4. publics
- 5. méthodes
- 6. movens
- 7. partenaires
- de réaliser une analyse organisationnelle des lieux d'accueil occasionnel de l'enfance.
- 1. dénomination
- 2. objectifs et projets
- 3. organigramme
- 4. publics
- 5. méthodes
- 6. moyens
- 7. partenaires
- décrire la réglementation et la législation se rapportant à son institution d'en analyser les implications :
  - objectifs
  - publics
  - moyens
  - partenaires
- décrire les implications de la législation sociale concernant les droits et les devoirs du travailleur et de l'employeur.

### Responsabilités de l'animateur :

### L'étudiant sera capable :

d'analyser une situation professionnelle à partir de la législation en vigueur et d'en dégager les interventions les plus appropriées en tenant compte de la réflexion éthique.

**ANNEXE 5** 

UNITE DE FORMATION N° 4 : LEGISLATION ET INSTITUTIONS SOCIALES.

# Fixation des capacités terminales :

Au terme de l'unité de formation, l'étudiant pour réussir prouvers par l'évaluation formative qu'il a pris conscience des capacités suivantes :

- situer dans l'environnement législatif et réglementaire :
  - son institution
  - · son statut et ses responsabilités de travailleur
- situer le rôle des différentes institutions sociales et de ses possibilités de collaboration avec celle-ci en fonction des besoins et des demandes.

ANNEXE 6

UNITE DE FORMATION Nº 4 : LEGISLATION ET INSTITUTIONS SOCIALES.

Profil du (des) chargé(s) de cours :

Enseignant.

#### ANNEXE

FORMATION D'ANIMATEUR DE LIEUX D'ACCUEIL DE L'ENFANCE. UF4 LEGISLATION ET INSTITUTIONS SOCIALES. CENTRE FORMATION PROFESSIONNELLE MENAGERE ET FAMILIALE.: Avenue de la Résistance, 2 4300 WAREMME Mat. 6 359 033 Code:98 71 14 U 21 F1 dossier 50660 U4

Annexe 2: Capacités préalables requises:

ne prévoit que la réussite de l'UF1 alors que le mode de capitalisation semblait prévoir la réussite de UF1 et UF2.

### Annexe 5: Fixations des capacités terminales:

En fonction de la circulaire 285/94 qui le précise au point 1.3. : "La fixation des capacités terminales conduit à préciser le seuil de réussite de l'unité formation. Cette fixation doit permettre de répondre aux questions suivantes:

- \* Que va-t-on évaluer afin de s'assurer que les compétences minimales que couvrent les finalités sont rencontrées ?;
- \* Quelle action ou quel comportement observable prouvera que l'objectif est atteint?:
- Quels critères serviront à déterminer si le degré de maîtrise est suffisant ? Autant que faire se peut, le degré de maîtrise est précisé . S'il échet, des finalités particulières peuvent se limiter à la référence à des exigences administratives ou réglementaires.

La formule utilisée dans l'UF 2 peut être reprise bien qu'ici il s'agit plus de savoir.

Pour atteindre le niveau de réussite, l'étudiant doit prouver qu'il a pris conscience de toutes les capacités énumérée...

> Louise GOTOVITCH 09/01/95

BON

Annexe 1.1.

# ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME I

DOCUMENT 8 bis

#### DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DEFORMATION 5

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique / réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation.

O (1) Pouvoir O (1) Directeu et se rapporte à l'é	r (-trice) de l'Institut po tablissement suivant ENTRE DE FORMATION ET FAMILIALE 2 - AV. DE LA R. 4300 WAREMME 6.359.033	ON PROFESSION (2) [ ESISTANCE (2) (2) (2)	é française	RE	teet do la C E
	du		J		
O (1) Commun O (1) Provincia	auté française il et communal			confessionnel non confessionnel	
3 - Intitule de l'unité de	formation	Code (4)	9871 150	LA FA	
U.F.5 : H	YGIENE, PREMIERS EDUCATI	SOINS ET ON A LA SANT	E	(2)	
4 Finalités de l'unité de	formation :	repris en anr	nexe I n° de = 1 - p	page(s) (2)	
5 Capacités préalables :	requises	repris en ann	iexe 2 n° de = 1 p.	age(s) (2)	
Classement de l'unité (1) enseignement (1) Catégorie de (1) Catégorie de	nt secondaire tran	sition (1)  KKKY (1)  Four de type court  Four de type long	supérieur	(1)	····· (2)
7. Recommandations par	ticulières pour la consti	itution des groupe Repris en ann	s ou le regroupeme exe n° 3 de pa		(2)
8 Programme de (des) co	ours	Repris en ann	exe n° 4 de 1 pa	age(s) (2)	
9 Fixation des capacités	terminales	Repris en anno	exe nº 5 de - 1 - pa	nge(s) (2)	
10 Charge (s) de cours		Repris en anno		uge(s) (2)	

<sup>(1)</sup> Buffer les mentions mutiles ou cocher (2) A completer (3) A completer par le Secretaire permanent (4) Reserve a l'administration

11 Horaire de l'unité de formation :

Code de l'unité de formation : (4)

28 41 15 UZ1 FA

Horaire minimum

1 Dénomination des cours (2)	classement	code U (6)	nombre de
ELEMENTS DE PUERICULTURE	des cours (5)  CT	<b>B</b>	periodes (7) 40
PREMIERS SOINS	CT	<i>B</i>	40
HYGIENE ET EDUCATION A	CT	В	80
LA. SANTE		******	
2 Part d'autonomie		V	<b>!</b>
	Total des périodes		.1.6.0

12. Réservé au Service d'Inspection

a. Observation(s) du (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]

b. Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD (1)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

OBSERVATIONS RENCONTREES

Date 1 6 FFY 1995

Signature:

J. Meunier Administrateur Pédagogique

(1) Biffer les mentions mutiles ou cocher

<sup>(2)</sup> A compléter

<sup>(4)</sup> Réservé à l'administration (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP on CPPM (6) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V (7) 1 période = 50 minutes

**ANNEXE 1** 

UNITE DE FORMATION Nº 5 : METHODOLOGIE

<u>Finalités</u>

#### Finalités générales

Conformément au décret du 16/04/1991 (art. 7) les principales finalités de l'enseignement de promotion sociale sont de :

- 1° Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
- 2° Répondre aux besoins et demandes de formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement, et, d'une manière générale des milieux socioéconomiques et culturels.

### Finalités spécifiques:

L'unité de formation vise à rendre l'étudiant capable de :

- donner les soins appropriés aux tout petits
- donner les premiers soins à un jeune enfant
- organiser les activités et les lieux où se déroulent les activités en respectant les principes de l'hygiènes et en prévenant les accidents
- favoriser chez les jeunes enfants l'éducation à la santé.

**ANNEXE 2** 

UNITE DE FORMATION N° 5 : METHODOLOGIE.

Capacités préalables requises :

Capacités

L'étudiant doit être capable de décrire, dans un rapport écrit et oral les interaction adultes-enfants et d'en montrer les effets.

Titres pouvant en tenir lieu:

Attestation de réussite de l'U.F 1 : "observation participative dans les lieux d'accueil de l'enfance" et de l'U.F.N°2 "Observation participative. Stage".

**ANNEXE 3** 

UNITE DE FORMATION Nº 5 : METHODOLOGIE.

Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement.

Aucune.

**ANNEXE 4** 

UNITE DE FORMATION Nº 5 : METHODOLOGIE.

Programme des cours :

# Introduction à la puériculture

L'étudiant sera capable de donner les soins appropriés aux tout jeunes enfants.

### Premiers soins

L'étudiant sera capable de donner les premiers soins à un jeune enfant et de l'orienter vers un service adéquat.

### Hygiène et éducation à la santé

L'étudiant sera capable de repérer les comportements qui favorisent l'éducation à la santé de l'enfant, tant au point de vue de l'aménagement de l'espace que de l'organisation des activités, les situations critiques par rapport :

- aux règles de l'hygiène de la vie en collectivité
- à la prévention des accidents
- à la prévention/santé et à l'éducation à la santé
- aux rythmes biologiques de l'enfant
- et d'y proposer des remédiations.

**ANNEXE 5** 

UNITE DE FORMATION N° 5 : METHODOLOGIE.

Fixation des capacités terminales :

A l'issue de la formation, pour réussir l'étudiant démontrera par l'évaluation formative qu'il a pris conscience des capacités définies dans le programme.

ANNEXE 6

UNITE DE FORMATION N° 5 : METHODOLOGIE.

Profil du (des) chargé(s) de cours :

Enseignant.

#### ANNEXE

FORMATION D'ANIMATEUR DE LIEUX D'ACCUEIL DE L'ENFANCE. UF5 HYGIENE, PREMIERS SOINS ET ÉDUCATION A LA SANTÉ.
CENTRE FORMATION PROFESSIONNELLE MENAGERE ET FAMILIALE. : Avenue de la Résistance, 2 4300 WAREMME
Mat. 6 359 033
Code:98 71 15 U 21 F1
dossier 50660 U5

Annexe 2: Capacités préalables requises:

ne prévoit que la réussite de l'UF1 alors que le mode de capitalisation semblait prévoir la réussite de UF1 et UF2.

### Annexe 5: Fixations des capacités terminales:

En fonction de la circulaire 285/94 qui le précise au point 1.3. :
"La fixation des capacités terminales conduit à préciser le seuil de réussite de l'unité formation. Cette fixation doit permettre de répondre aux questions suivantes:

- \* Que va-t-on évaluer afin de s'assurer que les compétences minimales que couvrent les finalités sont rencontrées ?;
- \* Quelle action ou quel comportement observable prouvera que l'objectif est atteint?;
- Quels critères serviront à déterminer si le degré de maîtrise est suffisant ? Autant que faire se peut, le degré de maîtrise est précisé . S'il échet. des finalités particulières peuvent se limiter à la référence à des exigences administratives ou réglementaires.

La formule utilisée dans l'UF 2 peut être reprise bien qu'ici il s'agit plus de savoir.

Pour atteindre le niveau de réussite, l'étudiant doit prouver qu'il a pris conscience de toutes les capacités énumérée...

Louise GOTOVITCH 09/01/95

# ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME I

DOCUMENT 8 bis

#### DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION 6

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique / réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation : La présente demande émane du

(1) Pouvoir organisateur FEMMES PREVO	YANTES SOCIALISTES(2)
O (1) Directeur (-trice) de l'Institut pour la Con et se rapporte à l'établissement suivant	nmunauté française :
dénomination CENTRE DE FORMATION PROFI ET FAMILIALE  adresse complète 2 - AV. DE LA RESISTAI  4300 WAREMME  n° de matricule 6.359.033  n° de téléphone 019/32.52.32	(2) Date et si <del>gnature du chef d'établissement de</del> la C F ou du représentant du P O subventionné : (1) (2) (2) (2) (2)
2 Transmis en date du :	le réseau
<ul><li>(1) Communauté française</li><li>(1) Provincial et communal</li></ul>	<ul> <li>○ (1) Libre - confessionnel</li> <li>② (1) - non confessionnel</li> </ul>
3 Intitulé de l'unité de formation Code	(4) 987116 U 21 F1
U.F.6: METHODOLOGIE DE L'ACCUEIL  4 Finalités de l'unité de formation	(2)
S. Capacitas paintit	s en annexe 1 n° de 1. page(s) (2)
6 Classement de l'unité de formation	s en annexe 2 n° de 1 page(s) (2)
O (1) enseignement secondaire transition degré francistion  O (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type  O (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type	(1) XXXXXXXXXX (1) (1) supérieur (1) court (2) long (2)
7. Recommandations particulières pour la constitution des Repris	\-/
	en annexe n° 4 de 1 page(s) (2)
9 Fixation des capacités terminales Repris	en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)
10 Charge (s) de cours Repris	en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

<sup>(1)</sup> Bifler les mentions mutiles ou cocher

<sup>(2)</sup> A completer

<sup>(3)</sup> A completer par le Secretaire permanent

<sup>(3)</sup> Reserve a Ladiministration

11 Horaire de l'unité de formation	٠,	
------------------------------------	----	--

Code de l'unité de formation : (4) 987116 UZ1 F1

Horaire minimum

1 Dénomination des cours (2)	classement	code (J (6)	потbre de
- INTRODUCTION DE LA PEDAGOGIE - METHODES EDUCATIVES	des cours (5) CG CG.	Ŕ	periodes (7) 42 60
- METHODOLOGIE ET TECHNIQUES D'ANIMATION DE GROUPES D'ENFANTS	CT	<b>n</b>	90
- LES SPECIFICITES DU TRAVAIL DANS UNE INSTITUTION DANS UNE EQUIPE	CT	<i>F</i>	42
PLURIDISCIPLINAIRE  2 Part d'autonomie		******	*******
2 rait d'autonomie			/
	Total des périodes		23/1

234

12. Réservé au Service d'Inspection

a Observation(s) du (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]

Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD (1)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

DBSERVATIONS RENCONTREES

Date:

1 5 FSY 1995

Signature

J. Meunier Administrateur Pédagogique

<sup>(1)</sup> Biller les mentions mutiles ou cocher

<sup>(2)</sup> A completer

<sup>(4)</sup> Réservé à l'administration (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM (6) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, L, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V

<sup>(7)</sup> I pénode - Sú minutes

ANNEXE 1

UNITE DE FORMATION Nº 6 : METHODOLOGIE

**Finalités** 

#### Finalités générales

Conformément au décret du 16/04/1991 (art. 7) les principales finalités de l'enseignement de promotion sociale sont de :

- 1° Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
- 2° Répondre aux besoins et demandes de formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement, et, d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### Finalités spécifiques :

L'unité de formation vise à rendre l'étudiant capable d'appliquer un projet éducatif et d'adopter un comportement favorisant l'épanouissement des enfants.

**ANNEXE 2** 

UNITE DE FORMATION Nº 6 : METHODOLOGIE.

Capacités préalables requises :

#### Capacités

L'étudiant doit être capable de reconnaître et respecter :

- les rythmes de vie et de développement de l'enfant (physiologique, affectif)

- l'influence de l'environnement socio-économico-culturel et familial de l'enfant de façon à faciliter la croissance et le développement de l'enfant qui lui sera confié.

#### Titres pouvant en tenir lieu:

- Attestation de réussite de l'U.F. "Développement de l'enfant"

- Certificat de qualification ou d'étude de la 6è année de l'enseignement secondaire supérieur de l'orientation puériculture, éducateur ou assimilé.

**ANNEXE 3** 

UNITE DE FORMATION Nº 6 : METHODOLOGIE.

Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement.

Groupe de maximum 15 personnes afin d'avoir l'espace suffisant pour expérimenter dans la pratique les théories enseignées (ex. : Jeux de rôles,...).

**ANNEXE 4** 

UNITE DE FORMATION N° 6 : METHODOLOGIE.

Programme des cours :

#### Introduction à la pédagogie

L'étudiant sera capable de mettre en évidence les points importants des différents courants de la pédagogie qui s'attachent au projet et d'en faire une synthèse.

#### Méthodes éducatives :

#### L'étudiant sera capable de :

- énoncer les différents stades d'élaboration d'un projet pédagogique
- · analyser les différents projets pédagogiques
- développer les capacités permettant de lier la théorie proposée à la démarche personnelle de l'animateur (analyser et expérimenter la théorie).

#### Méthodologies et techniques d'animation de groupes d'enfants

#### L'étudiant sera capable de :

- de mettre en évidence et d'analyser les approches théoriques de la gestion des groupes d'enfants :
  - gestion des conflits
  - phénomènes des groupes
  - programmation d'une journée (coins de jeux, ...)
  - techniques favorisant : 1) la créativité
    - 2) le développement psychomoteur
    - 3) l'envie et le plaisir de l'enfant d'explorer, d'exploiter son langage tant verbal, corporel qu'écrit
    - 4) la parole et la participation de l'enfant (conseil des enfants)
- · d'expérimenter en groupe toutes ces techniques.

#### Spécificités du travail dans une institution et dans une équipe pluridisciplinaire

#### L'étudiant sera capable de :

- situer le rôle de chacun dans l'institution et sa spécificité
- · comprendre les phénomènes de groupe
- élaborer et mettre en oeuvre une action concertée
- · reconnaître et faire reconnaître ses compétences.

**ANNEXE 5** 

UNITE DE FORMATION N° 6 : METHODOLOGIE.

Fixation des capacités terminales :

Au terme de la formation l'étudiant pour réussir prouvera par l'évaluation formative qu'il a pris conscience des capacités suivantes : analyser et appliquer un projet pédagogique en y intégrant les différentes techniques lui permettant d'atteindre ses objectifs.

**ANNEXE 6** 

UNITE DE FORMATION N° 6 : METHODOLOGIE.

Profil du (des) chargé(s) de cours :

Enseignant avec l'intervention d'experts ayant une expérience d'au moins 5 ans dans l'animation de lieux d'accueil de l'enfance.

#### ANNEXE

FORMATION D'ANIMATEUR DE LIEUX D'ACCUEIL DE L'ENFANCE. UF6 MÉTHODOLOGIE DE L'ACCUEIL DE L'ENFANCE. CENTRE FORMATION PROFESSIONNELLE MENAGERE ET FAMILIALE. : Avenue de la Résistance, 2 4300 WAREMME Mat. 6 359 033 Code:98 71 16 U 21 F1 dossier 50660 U6

Annexe 2: Capacités préalables requises:

La réussite de l'UF 3 comme préalable ne figure pas dans le tableau de capitalisation. Il doit donc être adapté.

Annexe 4. Pregramme des cours:

Il me semble bien ambitieux de vouloir que l'étudiant mette en évidence les points importants des différents courants de la pédagogie, on pourrait se contenter des courants qui s'attachent au projet, ce serait plus réaliste pour un enseignement du secondaire supérieur.

### Annexe 5: Fixations des capacités terminales:

En fonction de la circulaire 285/94 qui le précise au point 1.3. : "La fixation des capacités terminales conduit à préciser le seuil de réussite de l'unité formation. Cette fixation doit permettre de répondre aux questions suivantes:

- \* Que va-t-on évaluer afin de s'assurer que les compétences minimales que couvrent les finalités sont rencontrées ?;
- \* Quelle action ou quel comportement observable prouvera que l'objectif est atteint?:
- Quels critères serviront à déterminer si le degré de maîtrise est suffisant? Autant que faire se peut, le degré de maîtrise est précisé. S'il échet, des finalités particulières peuvent se limiter à la référence à des exigences administratives ou réglementaires.

La formule utilisée dans l'UF 2 peut être reprise bien qu'ici il s'agit plus

Pour atteindre le niveau de réussite, l'étudiant doit prouver qu'il a pris Sofowild conscience de toutes les capacités énumérée...

Annexe 6: Profil du chargé de cours le profil des experts doit être précisé.

> Louise GOTOVITCH 09/01/95

### Annexe 1.1.

# ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME I

DX X TIMENT 8 bis

#### DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION 7

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique / réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation

La presente demande émane du : $ \widehat{\mathbf{Q}} = (1)  \text{Pouvoir organisateur}  \mathbf{FEMMES}  \mathbf{PREVOYANTES}  \mathbf{SOCIALISTES} \qquad (2) $	
O (1) Directeur (-trice) de l'Institut pour la Communauté française et se rapporte à l'établissement suivant (2)	
denomination adresse complete ET FAMILIALE (2) Date et signature du chef d'établissement de 2.— AV. DE LA RESISTANCE ou du représentant du P/O subventionné n° de matricule n° de teléphone 019/32.52.32 (2)	e la € F (1) (2)
2 Transmis en date du :	/
O (1) Communauté française O (1) Libre - confessionnel O (1) Provincial et communal O (1) Libre - confessionnel	
3 Intitule de l'unité de formation Code (1)	
Code (4) 987117 V 21 F1	
U.F. 7 DEONTOLOGIE (2)	
4 Finalités de l'unité de formation repris en annexe 1 n° de 1. page(s) (2)	
5 Capacites préalables requises repris en annexe 2 n° de 1 page(s) (2)	
Classement de l'unité de formation  (1) CATÉRINA (1) SUPÉTIEUR (1)  O (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type court  O (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type long	· (2) · (2)
7 Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement	. (27
Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)	
8 Programme de (des) cours Repris en annexe n° 4 de 1 page(s) (2)	
9 Fixation des capacités terminales Repris en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)	
10 Charge (s) de cours  Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)	

<sup>(1)</sup> Bitler les mentions mutiles ou cocher

<sup>(2)</sup> A completer

<sup>(1)</sup> A completer partle Secretaire permanent (4) Reserve a Edinmotration

Classement des cours (2)  DEONTOLOGIE  CT  B  Total des périodes  Code U (6)  nombre de periodes (7)  Part d'autonomie	Horaire minimum				
DEONTOLOGIE  CT  B  70  2 Part d'autonomie	1 Dénomination des cours	5 (2)		code U (6)	nombre de
2 Part d'autonomie	DEONTOLOGIE	**************************************	СТ	<b>B</b>	
2 Part d'autonomie			,		*******
2 Part d'autonomie			*****		***************************************
Total des périodes1Q	2 Part d'autonomie	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			*******
Total des périodes1Q					<i>I</i>
			Total des périodes	• •	10

Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD (1)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

**OBSERVATIONS** RENCONTREES

Date

1 6 FEV. 1995

Signature :

J. Meunier Administrateur Pédagogique

<sup>(1)</sup> Biffer les mentions mutiles ou cocher

<sup>(1)</sup> Biller les mentions mutiles ou cocher (2) A complèter (4) Réservé à l'administration (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM (6) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, F, F, K, F, M, N, O, P, Q, R, S, T, V (7) 1 période = 50 minutes

**ANNEXE 1** 

UNITE DE FORMATION Nº 7 : DEONTOLOGIE

<u>Finalités</u>

#### Finalités générales de la formation

Conformément au décret du 16/04/1991 (art. 7) les principales finalités de l'enseignement de promotion sociale sont de :

- 1° Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
- 2° Répondre aux besoins et demandes de formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement, et, d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### Finalités spécifiques :

L'U.F. vise à rendre l'étudiant capable de se situer en tant que professionnel tout en respectant les règles inhérentes à la déontologie.

**ANNEXE 2** 

UNITE DE FORMATION N° 7 : DEONTOLOGIE ET RESPONSABILITE DE L'ANIMATEUR.

Capacités préalables requises

#### Capacités

L'étudiant doit être capable de décrire dans un rapport écrit et oral les interactions adultes - enfants et d'en montrer les effets.

#### Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'U.F. "Observation participative dans les lieux d'accueil de l'enfant" et de l'U.F.N°2 "Observation participative. Stage. Certificat de qualification ou d'étude de la 6è année de l'enseignant secondaire supérieur de l'orientation puériculture, éducateur ou assimilé.

**ANNEXE 3** 

UNITE DE FORMATION Nº 7 : DEONTOLOGIE

Recommandation particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement.

Les groupes seront constitués d'un maximum de 15 personnes afin de favoriser la réflexion sur les questions éthiques.

**ANNEXE 4** 

UNITE DE FORMATION Nº 6 : DEONTOLOGIE

### Programme des cours :

#### Déontologie :

L'étudiant sera capable de :

- se conformer à la déontologie des travailleurs sociaux et de l'institution sociale (dont les notions du secret professionnel et du respect des règles et des lois de la profession).
- d'être attentif :
  - aux droits et devoirs des enfants
  - droits et devoirs des parents
  - aux critères de qualité des centres d'accueil de l'enfance en se référant à la charte des droits de l'enfant.
- de respecter la différence
  - de respecter les limites de son rôle en tant qu'animateur
  - de respecter les limites du rôle parental



UNITE DE FORMATION N° 7 : DEONTOLOGIE

Fixation des capacités terminales

Au terme de la formation, l'étudiant pour réussir prouvera par l'évaluation formative qu'il a pris conscience - des règles déontologiques de circulation des informations portant sur la vie privée des enfants et des parents - des limites de son rôle en tant qu'éducateur.

# ANIMATEUR DE LIEUX D'ACCUEIL OCCASIONNEL DE L'ENFANCE

**ANNEXE 6** 

UNITE DE FORMATION N° 7 : DEONTOLOGIE

Profil du (des) chargé(s) de cours :

Enseignant.

#### ANNEXE

FORMATION D'ANIMATEUR DE LIEUX D'ACCUEIL DE L'ENFANCE. UF7 DÉONTOLOGIE.

CENTRE FORMATION PROFESSIONNELLE MENAGERE ET FAMILIALE. : Avenue de la Résistance, 2 4300 WAREMME Mat. 6 359 033 Code:98 71 17 U 21 F1 dossier 50660 U7

Annexe 2: Capacités préalables requises:

ne prévoit que la réussite de l'UF1 alors que le mode de capitalisation semblait prévoir la réussite de UF1 et UF2.

### Annexe 5: Fixations des capacités terminales:

En fonction de la circulaire 285/94 qui le précise au point 1.3. :
"La fixation des capacités terminales conduit à préciser le seuil de réussite de l'unité formation. Cette fixation doit permettre de répondre aux questions suivantes:

- \* Que va-t-on évaluer afin de s'assurer que les compétences minimales que couvrent les finalités sont rencontrées ?;
- \* Quelle action ou quel comportement observable prouvera que l'objectif est atteint?;
- Quels critères serviront à déterminer si le degré de maîtrise est suffisant? Autant que faire se peut, le degré de maîtrise est précisé. S'il échet. des finalités particulières peuvent se limiter à la référence à des exigences administratives ou réglementaires.

La formule utilisée dans l'UF 2 peut être reprise bien qu'ici il s'agit plus de savoir.

Pour atteindre le niveau de réussite, l'étudiant doit prouver qu'il a pris conscience de toutes les capacités énumérée...

Louise GOTOVITCH

#### ANNEXE

FORMATION D'ANIMATEUR DE LIEUX D'ACCUEIL DE L'ENFANCE. UF8 ANIMATEUR DE LIEUX D'ACCUEIL DE L'ENFANCE. CENTRE FORMATION PROFESSIONNELLE MENAGERE ET FAMILIALE. : Avenue de la Résistance, 2 4300 WAREMME Mat. 6 359 033 Code:98 71 17 U 21 F1 dossier 50660 U7

INTITULE: le terme stage doit y figurer.

Annexe 2: Capacités préalables requises:

la réussite de l'UF 6 ne correspond pas au tableau de capitalisation, il faut donc l'adapter.

Annexe 5: Fixations des capacités terminales:

En fonction de la circulaire 285/94 qui le précise au point 1.3. :
"La fixation des capacités terminales conduit à préciser le seuil de réussite de l'unité formation. Cette fixation doit permettre de répondre aux questions suivantes:

- \* Que va-t-on évaluer afin de s'assurer que les compétences minimales que couvrent les finalités sont rencontrées ?;
- \* Quelle action ou quel comportement observable prouvera que l'objectif est atteint?;
- Quels critères serviront à déterminer si le degré de maîtrise est suffisant? Autant que faire se peut, le degré de maîtrise est précisé. S'il échet, des finalités particulières peuvent se limiter à la référence à des exigences administratives ou réglementaires.

La formule utilisée dans l'UF 2 peut être reprise bien qu'ici il s'agit plus de savoir.

Pour atteindre le niveau de réussite, l'étudiant doit prouver qu'il a pris conscience de toutes les capacités énumérée...

Annexe 6: Profil du chargé de l'encadrement La présentation est ambiguë l'enseignant tout court, seul l'expert doit être défini.

Louise GOTOVITCH

09/01/95

# **ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME I**

# 

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITEDEFORMATION 8

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique / réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation

<ul> <li>La présente demande émane du :</li> <li>Q (1) Pouvoir organisateur : FE</li> </ul>	MMES PREVOYANTES SOCIALISTES(2)
	UI DOUT la Communauté française
	ATION PROFESSIONNELLE MENAGERE  (2) Date el signature du chef d'établissement de la-C.F.  A. RESISTANCE ou du représentant du P.O. subventionné (1) (2)  REMME (2)  (2)  (2)  (2)
2 Transmis en date du :	(3) par le réseau :
<ul><li>(1) Communauté française</li><li>(1) Provincial et communal</li></ul>	<ul><li>O (1) Libre - confessionnel</li><li>O (1) - non confessionnel</li></ul>
3 Intitule de la formation	Code (4) 987118 V21 F1
Suivi &XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	(1)  (2)
	repris en annexe I n° de 1 page(s) (2)
production requises	repris en annexe 2 n° de .1 page(s) (2)
6 Classement de l'unité de formation Ø (1) enseignement secondaire degré	transition (1) XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
O (1) Catégorie de l'enseignement sup	périeur de type court
	périeur de type long
<ul><li>7 Programme du stage / de l'épreuve intégr</li><li>7 1 pour les étudiants :</li></ul>	rée / application de l'art 117 du décret / alternance (1) Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)
7 2 pour le personnel chargé de l'encadre	ement Repris en annexe n° 4 de 1 page(s) (2)
8 Fixation des capacités terminales	Repris en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)
9 Chargé (s) de cours	Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

<sup>(1)</sup> Bifler les mentions mutdes on cocher

<sup>(2)</sup> A completer

<sup>(3)</sup> A completer par le Secretaire permanent (4) Reserve à l'administration

Total des périodes

50

11 Reserve au Service d'Inspection

a Observation(s) du (des) Inspecteur(s) concerné(s) relatives au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]

Decision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD (1)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière

OBSERVATIONS RENCONTREES

Date

1 6 FEV. 1995

Signature

J. Meunier Administrateur Pédagogique

(1) Bifler les mentions mutiles ou cocher (2) A completer

(4) Réserve à l'administration

(5) 1 periode - 50 minutes (6) Sut CG US CT CTPP, PP ou CPPM (7) Sut A B C D, T, F, G H, I, I, K, I, M, N, O, P, Q, R, S, T, V

(8) Le total de ces périodes sera prélève sur la dotation de periodes

**ANNEXE 1** 

UNITE DE FORMATION N° 8 : STAGES ANIMATEUR

<u>Finalités</u>

### Finalités générales

Conformément au du 16/04/1991 (art. 7) les principales finalités de l'enseignement de promotion sociale sont de :

- 1° Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
- 2° Répondre aux besoins et demandes de formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement, et, d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### Finalités spécifiques

L'unité de formation doit concourir aux finalités de la section, à savoir former des animateurs de l'accueil de l'enfance. En particulier, cette unité permettra à l'étudiant d'appliquer et de comprendre un projet socio-éducatif dans la pratique.

**ANNEXE 2** 

UNITE DE FORMATION N° 8 : STAGES ANIMATEUR

Connaissances préalables requises

Sont admis comme stagiaires les élèves qui sont admis à l'U.F. "Méthodologie".

**ANNEXE 3** 

UNITE DE FORMATION N° 8 : STAGES ANIMATEUR

Programme du stage

#### Pour les étudiants

Par la mise en situation concrète d'encadrement de groupe d'enfants dans les instituitions d'accueil de l'enfant, l'étudiant sera capable d'accomplir des tâches :

- vis à vis des enfants
- tâches nourricières
- tâches hygiéniques
- tâches éducatives
- tâches d'animation
- tâches d'accueil de l'enfant
- vis à vis des parents accueil, écoute et respect des parents
- vis à vis de l'équipe d'encadrement
- collaboration
- disponibilité
- échange
- ceci identifiant et en tenant compte du projet socio-éducatif de l'institution et des organisations partenaires et de son propre projet socio-éducatif.

**ANNEXE 4** 

UNITE DE FORMATION N° 8 : STAGES ANIMATEUR

Programme de stage

### Pour l'équipe d'encadrement

Les tâches liées à l'encadrement sont les suivantes :

- gérer le suivi des stages et les contacts avec les institutions d'accueil
- construire avec le stagiaire les outils de son auto-évaluation
- aider le stagiaire à se situer dans l'environnement professionnel par rapport aux contenus et matières de l'U.F. auxquels ce stage est lié.

ANNEXE 5

UNITE DE FORMATION N° 8 : STAGES ANIMATEUR

Fixation des capacités terminales

A l'issue du stage, l'étudiant pour réussir prouvera par sa pratique sur le terrain qu'il a pris conscience de l'ensemble des capacités définies dans le programme.

ANNEXE 6

UNITE DE FORMATION N° 8 . STAGE ANIMATEUR

Soit enseignant soit expert ayant une expérience professionnelle d'au moins cinq ans dans le domaine de l'accueil de l'enfance.

# ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME I

# 

DOSSIER PEDAGOGIOUE

UNITEDEFORMATION 9

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique / réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation La présente demande émane du . FEMMES, PREVOYANIES, SOCIALISTES

Sarva	
	EMME (2)
2 Transmis en date du	(3) par le réseau :
O (1) Communauté française O (1) Provincial et communal	O (1) Libre - confessionnel  O (1) - non confessionnel
3 Intitulé de la formation	Code (4) 787110 VLZ F1
.F.9 EPREUVE INTEGREE  ANIMATEUR DE LIEUX D'A 4 Finalités de l'unité de formation	(2) ACCUEIL DE L'ENFANCE repris en annexe l n° de1 page(s) (2)
5 Capacités préalables requises	repris en annexe 2 n° de . 1. page(s) (2)
<ol> <li>Classement de l'unité de formation</li> <li>(1) enseignement secondaire degré</li> </ol>	XXXXXXX (1) qualification (1) XXXXXXX (1) supérieur (1)
O (1) Catégorie de l'enseignement su	périeur de type court :
	périeur de type long : (2)
	rée / application de l'art 117 du décret / alternance : (1) Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)
7 2 pour le personnel chargé de l'encadre	ement Repris en annexe n° 4 de 1 page(s) (2)
Fixation des capacités terminales	Repris en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)
Chargé (s) de cours	Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)
	- · · ·

U

<sup>(1)</sup> Biller les mentions mutiles on cocher

<sup>(2)</sup> A completer
(3) A completer par le Secretaire permanent
(4) Resence a l'administration

10 Horaire de l'unité de formation	Code de l'unité de formation (4)	9871 10	V 22 FA
10.1 Etudiant		20 period	des (5)
10.2 Encadrement			
Dénomination des cours (2)	classement des cours (6)	code U (7)	nombre de périodes par éleve /par groupe
EPREUVE INTEGREE	ст	F	d'eleves (1) (5) (8) 20
( méthodologie spécial	· )	*********	e es disci
•	•	******	********
	······································		
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	• • • • • • •	**************************************
	Total des périodes		20

# 11. Réservé au Service d'Inspection

a Observation(s) du (des) Inspecteur(s) concerné(s) relatives au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]

and favorable

.13 -62-1995

Decision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD (1)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière

OBSERVATIONS RENCONTREES

Date

1 6 FEV. 1995

Signature

J. Meunier Seistrateur Pédagogique

<sup>(1)</sup> Biffer les mentions mutiles ou cocher

<sup>(2)</sup> A compléter

<sup>(2)</sup> A completer
(4) Réservé à l'administration
(5) Epériode 50 minutes
(6) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(7) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, E, E, M, N, O, P, Q, R, S, T, V, (8) Le total de ces périodes sera prélève sur la dotation de périodes

ANNEXE 1

UNITE DE FORMATION Nº 9 : EPREUVE INTEGREE

Finalités

### Finalités générales

Conformément au décret du 16/04/91 (art. 7) les principales finalités de l'enseignement de promotion sociale sont de :

- 1° Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire
- 2° Répondre aux besoins et demandes de formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement, et, d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

## Finalités spécifiques :

Cette unité de formation doit permettre de vérifier que l'étudiant a établi une synthèse efficace sur le terrain de l'ensemble des capacités terminales des unités de formation constituant la section.

**ANNEXE 2** 

UNITE DE FORMATION N° 9 : EPREUVE INTEGREE

Capacités préalables requises :

Néant.

**ANNEXE 3** 

UNITE DE FORMATION N° 9 : EPREUVE INTEGREE

PROGRAMME POUR LES ETUDIANTS

L'étudiant devra être capable de présenter un travail écrit et de le présenter oralement portant particulièrement sur les capacités définies dans le programme de l'UF "Méthodologie".

ANNEXE 4

UNITE DE FORMATION N° 9 : EPREUVE INTEGREE

Programme pour le personnel chargé de l'encadrement :

Par la supervision des recherches et des travaux préparatoires à la présentation de l'épreuve intégrée, l'enseignant s'assurera que l'étudiant a la maîtrise des compétences sulvantes : adaptabilité et sens de l'auto-évaluation dans le contexte professionnel

- développement d'un projet socio-éducatif respectueux de l'enfant
- Implication dans une équipe socio-éducative
- mise en oeuvre d'une méthodologie éducative favorisant l'émergence de citoyens actifs, autonomes, critiques et responsables.

**ANNEXE 5** 

UNITE DE FORMATION N° 9 : EPREUVE INTEGREE

Fixation des capacités terminales

L'étudiant présentera un travail écrit et le défendra oralement devant un jury organisé conformément aux dispositions en vigueur.

Pour réussir, Il prouvera qu'il a pris conscience des capacités sulvantes :

- reconnaître et respecter l'enfant (et ses parents) dans l'organisation des activités (techniques d'animation) et des lieux
- analyser et appliquer un projet socio-éducatif
- montrer l'extension et les limites de son rôle d'éducateur dans une équipe

**ANNEXE 6** 

UNITE DE FORMATION N° 9 : EPREUVE INTEGREE

Soit enseignant soit expert ayant une expérience professionnelle d'au moins cinq ans dans le domaine de l'accueil de l'enfance.

#### ANNEXE

FORMATION D'ANIMATEUR DE LIEUX D'ACCUEIL DE L'ENFANCE. UF9 ANIMATEUR DE LIEUX D'ACCUEIL DE L'ENFANCE. CENTRE FORMATION PROFESSIONNELLE MENAGERE ET FAMILIALE. : Avenue de la Résistance, 2 4300 WAREMME Mat. 6 359 033 Code:98 71 10 U 22 F1 dossier 50660 U9

INTITULE: NTITULE: On peut ajouter épreuve intégrée. Deux unités ne peuvent avoir strictement le même intitulé.

Annexe 2: Capacités préalables requises: dans le dossier de l'épreuve intégrée cette rubrique doit indiquer néant

Annexe 5: Fixations des capacités terminales:

En fonction de la circulaire 285/94 qui le précise au point 1.3. :
"La fixation des capacités terminales conduit à préciser le seuil de réussite de l'unité formation. Cette fixation doit permettre de répondre aux questions suivantes:

- \* Que va-t-on évaluer afin de s'assurer que les compétences minimales que couvrent les finalités sont rencontrées ?;
- \* Quelle action ou quel comportement observable prouvera que l'objectif est atteint?;
- Quels critères serviront à déterminer si le degré de maîtrise est suffisant? Autant que faire se peut, le degré de maîtrise est précisé. S'il échet, des finalités particulières peuvent se limiter à la référence à des exigences administratives ou réglementaires.

La formule utilisée dans l'UF 2 peut être reprise bien qu'ici il s'agit plus de savoir.

Pour atteindre le niveau de réussite, l'étudiant doit prouver qu'il a pris conscience de toutes les capacités énumérée...

Annexe 6: Profil du chargé de l'encadrement La présentation est ambiguë l'enseignant tout court, seul l'expert doit être défini.

> Louise GOTOVITCH 09/01/95